LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 MARS 2013

VOLUME 76

NON-PUBLICATION

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 110 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU, Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS:

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me NADIA THIBAULT pour Constructions Frank Catania Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MARC DESCHAMPS INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	4

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-cinquième (25ième)

jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU:

- MARC DESCHAMPS, sous le même serment ;
- 7 (16:17:14)
- 8 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU:
- 9 Q. [1] Alors, Monsieur Deschamps, on va se parler à
- partir de maintenant d'un dossier dont vous avez
- déjà entendu parler, tout l'aspect du Faubourg
- 12 Contrecoeur et votre participation et votre
- connaissance de ces faits-là. Si je comprends bien,
- vous avez siégé au comité... les deux comités, en
- fait, le comité pour la qualification des
- 16 entrepreneurs et le comité de sélection pour
- 17 l'appel d'offres.
- R. Oui, c'est ça.
- Q. [2] O.K. À quel moment avez-vous entendu parler
- 20 pour la première fois du dossier Faubourg
- 21 Contrecoeur?
- 22 R. Le plus précis que je puisse le situer dans le
- temps, c'est pas tellement longtemps avant la tenue
- du comité de qualification.
- Q. [3] Êtes-vous capable de situer ça dans le temps?

- R. De mémoire, le comité de qualification est en octobre, alors possiblement à la fin de l'été, pas longtemps avant. Honnêtement, pas longtemps avant.
- Q. [4] O.K. Quelques jours auparavant? Avant la tenue du comité?
- R. Ce que je n'ai pas pu démêler dans mes souvenirs, puis ça été le même constat lorsque j'ai rencontré les enquêteurs dans le cadre de l'enquête 8 policière, c'était... mon souvenir le plus précis, c'est l'appel de Daniel Gauthier qui m'a demandé de 10 participer au comité de qualification. Et je n'ai 11 pas de réminiscence précise que Martial Fillion 12 m'en aurait parlé, c'est vraisemblable, mais je 13 n'ai pas une date ou un événement précis là en tête 14 où il m'aurait mentionné que l'appel de Daniel 15

Gauthier allait venir, mais c'est tout logique là.

- Q. [5] C'est tout logique!
- 18 R. Qu'il l'ait mentionné.
- 0. [6] Que monsieur Fillion vous l'ait mentionné.
- 20 R. Oui.

- Q. [7] Bon. Vous parlez de monsieur Martial Fillion qui était à ce moment-là directeur général de la Société de...
- 24 R. La SHDM.
- Q. [8] ... la SHDM. Vous connaissiez déjà monsieur

- 1 Fillion?
- 2 R. Oui.
- Q. [9] O.K. Depuis quand?
- R. Je l'ai connu disons pour la première fois pendant
- la campagne de deux mille un (2001), il était en
- charge du programme au moment de l'élection
- générale de deux mille un (2001), mais je ne l'ai
- pas connu de proche. J'ai plus connu, en fait, sa
- conjointe Francine Sénécal qui était candidate,
- 10 elle, dans Côte-des-Neiges.
- Q. [10] O.K. Et monsieur Fillion, est-ce qu'il est
- resté dans le giron politique d'Union Montréal et
- du maire Tremblay après les élections de deux mille
- un (2001)?
- R. Il est entré au cabinet du maire... à la formation
- du cabinet du maire en deux mille deux (2002).
- 17 Q. [11] À quel titre?
- 18 R. À titre de directeur du cabinet.
- Q. [12] O.K. Et il y est resté pendant combien de
- temps à peu près?
- R. Probablement un an ou dans ces eaux-là là.
- Q. [13] Et qu'est-ce qui est arrivé avec monsieur
- Fillion après cette... cette période-là au cabinet
- du maire?
- 25 R. Il a quitté pour la SHDM.

- Q. [14] Connaissiez-vous la SHDM avant deux mille deux (2002)? Une connaissance, je vous dirais,
- professionnelle, autre que par les journaux là.
- Aviez-vous quoi que ce soit à voir, vous
- 5 personnellement ou votre firme, avec la SHDM?
- R. Non, non. Vraiment pas.
- Q. [15] O.K. Alors, monsieur Fillion arrive à la
- Société d'habitation et de développement et de
- quelle façon? Alors, vous me dites, c'est par
- monsieur Gauthier, c'est en...
- R. Le comité, oui, le comité de sélection.
- Q. [16] Le comité, c'est en deux mille six (2006),
- vous en entendez parler.
- 14 R. Oui.
- Q. [17] Avant d'arriver à deux mille six (2006), est-
- ce que vous-même ou votre firme, Raymond Chabot,
- avez déjà eu des contrats professionnels avec la
- Société d'habitation et de développement de
- 19 Montréal?
- 20 R. Oui.
- Q. [18] De quelle nature?
- 22 R. Assez variée, en fait. Certains contrats au niveau
- de l'accompagnement du conseil d'administration de
- la SHDM, genre Lac à l'Épaule, un contrat relatif,
- par exemple, à la fusion avec la SDM, des contrats

- très très pointus là sur, par exemple, le statut
- juridique de... fiscal, je devrais dire,
- « juridique », ce n'est pas le cas, mais le statut
- fiscal de la nouvelle SHDM après la fusion.
- 5 Q. [19] Avec la SDM?
- R. Oui, avec la SDM. Aussi pointus là que de, par
- exemple, de faire l'ouverture d'un nouveau numéro
- de taxes ou de DAS suite à la fusion, là. C'est
- yraiment dans le micro, là.
- Q. [20] Est-ce qu'on peut dire que vous étiez les
- conseillers financiers de la nouvelle SHDM?
- R. Bien, je sais qu'il y a d'autres firmes qui ont eu
- des mandats, de mémoire, KPMG notamment dans
- d'autres types d'accompagnements stratégiques.
- Alors, ce n'était pas nécessairement une situation
- 16 d'exclusivité.
- 17 Q. [21] O.K. Et vous placez ça... Particulièrement le
- contrat que vous avez eu au niveau de
- 1'accompagnement pour la fusion SHDM avec la SDM,
- vous placez ça en quelle année?
- 21 R. Probablement deux mille six (2006).
- Q. [22] Deux mille six (2006). Êtes-vous capable de
- nous dire à quel moment en deux mille six (2006)?
- Deux mille six (2006), c'est l'année aussi où vous
- avez siégé au comité de sélection. Alors, est-ce

- que c'est avant le comité de sélection?
- R. Oui. Mais, c'est une information que je pourrais
- retrouver spécifiquement là. Je vais m'en prendre
- une note. Je ne sais pas si vous avez une
- déclinaison de tous les contrats qu'on a pu avoir
- et celui-là se retrouve dedans là, mais c'est une
- information que je peux trouver.
- Q. [23] O.K. Peut-être si vous pouvez la retrouver et
- nous amener cette réponse-là fort probablement
- demain matin là. Alors, c'est de savoir à quel
- moment vous avez... ce contrat-là a existé, celui
- qui concerne l'accompagnement pour la fusion SHDM
- et SDM.
- 14 R. Oui.
- Q. [24] O.K. Mais, Êtes-vous certain si ça s'est fait
- avant votre... que vous ne siégez au comité de
- sélection dans le cas de Faubourg Contrecoeur.
- 18 R. À quatre-vingt-dix pour cent (90 %), oui.
- Q. [25] O.K. Bon. De sorte que lorsque vous arrivez à
- Faubourg... à siéger au comité de Faubourg
- Contrecoeur, est-ce qu'on peut dire que pour vous,
- la SHDM, en tant qu'organisme, ce n'est pas une
- inconnue?
- R. Non, ce n'est pas une inconnue, mais ce n'est pas
- moi qui ai fait l'accompagnement là, si on parle de

- 10 -

- la démarche avec les administrateurs en tant que
- tels. Je ne me suis jamais assis avec les
- administrateurs de la SHDM ou la SDM pour prendre
- le pouls ou pour animer une réunion à Lac-à-
- 1'Épaule, ou ce genre de choses-là.
- 6 Q. [26] O.K.
- 7 R. Ce n'est pas moi qui l'ai fait directement.
- Q. [27] Votre relation, rendu en deux mille six
- (2006), avec monsieur Fillion, est-ce qu'elle est
- toujours bonne?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [28] Proche?
- R. Oui, un autre, un ami professionnel. On a trouvé la
- définition.
- Q. [29] Un ami professionnel. Maintenant, l'ami
- professionnel, vous obtenez des contrats
- professionnels, vous aidez la SHDM. Est-ce que,
- aussi, il y a un aspect politique là-dedans? Vous
- avez milité au sein du... avec monsieur Fillion au
- sein du même parti politique, Union Montréal?
- 21 R. Oui, oui. Ça sera toujours des sujets de
- conversation. L'épouse, la conjointe de monsieur
- Fillion était encore au comité exécutif à l'époque.
- Donc, ça pouvait revenir sur le tapis, de discuter
- de politique très concrètement, là.

- Q. [30] Avec monsieur Fillion et son épouse. Son
- épouse, là, pour les fins du dossier, c'est madame
- 3 Sénécal.
- R. Oui, c'est bien ça.
- Q. [31] O.K. Et... Puis même, on posera la question,
- mais est-ce que vous vous êtes occupé de faire les
- impôts de ces gens-là, et monsieur Fillion, et
- madame Sénécal?
- 9 R. Oui. Absolument.
- Q. [32] O.K. Le faisiez-vous déjà en deux mille six
- 11 (2006)?
- R. Oui, je crois bien. Oui.
- 13 Q. [33] O.K.
- R. Je peux vérifier, mais je suis presque sûr.
- Q. [34] O.K. Alors, quand vous dites... Est-ce que ça
- a été une surprise d'être approché pour siéger au
- 17 comité de sélection?
- 18 R. Comme je vous dis, par rapport à ce que Martial
- Fillion aurait pu m'en dire, si tant est qu'il m'en
- a parlé, non, mais dans ma tête à moi, ça a été un
- peu comme une surprise, dans le sens où l'appel de
- Daniel Gauthier est tombé, il m'a demandé si je
- participerais au... si j'allais participer au
- comité, et à partir de là ça s'est enclenché
- relativement vite.

- Q. [35] Est-ce qu'il vous a demandé si vous alliez y
 participer, ou s'il le savait déjà puis il vous
 demandait si vous, vous le saviez que vous alliez y
 participer?
- R. C'est les deux en même temps, dans le sens où il a confirmé que j'allais bien participer, et puis vérifier les coordonnées pour l'envoi des documents.
- 9 Q. [36] O.K. Mais il n'y a personne, avant, qui vous
 10 en avait parlé pour vous demander l'autorisation ou
 11 votre intérêt pour le faire.
- R. Comme je vous dis, c'est... Je n'ai jamais pu dire 12 avec certitude que Martial Fillion n'en avait pas 13 parlé, parce que je n'en ai pas de souvenir, mais 14 ce n'est pas impossible. Ceci dit, ce n'était pas 15 un sujet qui avait occupé beaucoup d'espace dans 16 nos conversations, le Faubourg Contrecoeur, dans le 17 courant de l'année deux mille six (2006). En tout 18 cas, pas que je me souvienne, là, ce n'était pas un 19 sujet de tous les jours. C'était beaucoup plus 20 l'orientation de la société, la gouvernance de la 21 société, et un certain nombre de choses à plus haut 22 niveau. 23
- On a parlé de la possibilité de créer une financière SHDM dans le but de valoriser le

- portefeuille des secondes hypothèques, différentes hypothèses de développement pour la SHDM.
- Q. [37] O.K. Alors les... Vous dites ce n'est pas

 complètement une surprise, mais avant de siéger sur

 le comité de sélection de Faubourg Contrecoeur,

 aviez-vous déjà sié... Aviez-vous de l'expérience

 pertinente, de même nature, aviez-vous déjà siégé

 sur d'autres comités de sélection auparavant?
- 9 R. Non. C'était une première expérience.
- Q. [38] Première expérience. Et est-ce qu'on peut
 résumer en disant que tout de même, Faubourg
 Contrecoeur, c'était un gros contrat? C'était un
 contrat important pour la Ville de Montréal, pour
 l'entrepreneur, qui impliquait, à long terme, des
 sommes de centaines de millions de dollars.
- R. C'était aussi ma fierté de pouvoir contribuer à ce projet-là de cette façon-là.
- Q. [39] O.K. Et, d'autre part, on ne vous a jamais
 approché pour vérifier vos compétences
 professionnelles, ou même tout simplement votre
 intérêt à le faire. On a pris pour acquis que vous
 étiez pour le faire.
- 23 R. Oui.
- Q. [40] Combien de temps, à peu près, cet appel-là de monsieur Gauthier, avant la tenue du... avant le

- début des travaux du comité de sélection?
- 2 R. C'est à court terme, parce que les documents ont
- suivi, je ne dirais pas dans les semaines, là, mais
- ça n'a pas pris beaucoup de temps.
- Q. [41] Peut-être, on va essayer juste de régler ça,
- la partie... Est-ce que c'est possible que monsieur
- Fillion vous en ait parlé, est-ce que c'est des
- vagues souvenirs, au moins, qu'il vous en ait parlé
- et qu'il allait vous recommander pour ce comité-là?
- R. Oui. Comme je disais tantôt, c'est une question
- importante, mais je n'ai pas une réponse, dire ce
- jour-là, ou tel jour il m'a appelé pour m'en
- parler, puis veux-tu, ou vas-tu, ou acceptes-tu. Je
- vous l'ai dit en toute candeur, je n'ai pas de
- souvenir, il m'en a parlé, ça s'en vient. En fait,
- ce n'était pas un sujet de conversation récurrent
- dans le temps, là, ce n'est pas quelque chose qui
- nous a accompagnés dans nos rencontres au cours de
- 1'année deux mille six (2006), ou même de l'année
- deux mille cinq (2005). L'idée même du projet en
- lui-même n'était pas un sujet de conversation...
- Q. [42] Et vous n'avez pas trouvé curieux que ce
- soit... Vous dites que c'est monsieur Gauthier,
- Daniel Gauthier?
- 25 R. Qui m'a appelé, oui.

- Q. [43] O.K. Monsieur Gauthier, qui est chez GGBB?
- 2 R. Oui, ça s'appelait comme ça.
- Q. [44] Une firme d'urbanistes. Est-ce que vous
- 4 connaissez monsieur Gauthier avant cet appel-là?
- R. Non. Pas du tout.
- Q. [45] La firme d'urbanistes?
- 7 R. Non plus.
- Q. [46] O.K. Alors cette personne-là, que vous ne
- 9 connaissez pas, saviez-vous d'avance que c'était
- monsieur Gauthier qui allait s'occuper, chapeauter
- le processus du comité de sélection?
- R. Non, je ne crois pas que ça m'a été présenté de
- cette façon-là.
- 14 Q. [47] Avez-vous fait des vérifications avec monsieur
- Fillion que vous connaissiez?
- R. A posteriori, sûrement, mais ça a dû se faire
- relativement vite, back to back, là.
- Q. [48] On l'appelle pour savoir, « Écoute, il y a un
- monsieur Gauthier qui m'appelle, là, pour un comité
- de sélection. C'est sérieux, là, ce n'est pas... »
- R. « C'est correct, tout est en ordre. »
- 22 Q. **[49]** Alors, vous...
- 23 (16:30:03)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [50] « C'est correct, tout est en ordre » voulant

Le 25 mars 2013 NON-PUBLICATION

- dire quoi?
- R. À Martial Fillion, de dire : « C'est correct, c'est
- ce qui doit être fait ou c'est ce à quoi je 3
- veux participer. »

- Q. [51] Vous lui dites ça?
- R. À Martial Fillion, oui, oui.
- Q. [52] Que vous voulez participer... 7
- R. Que je vais... qu'on m'a demandé de participer, je
- voulais m'assurer que c'était dans l'ordre des
- choses, que tout était correct, que ça avait... 10
- Q. [53] Pourquoi vous vouliez vous assurer que tout 11
- était correct? 12
- R. Parce que c'était comme un petit peu... 13
- Q. **[54]** Aviez-vous... Oui? 14
- R. Un petit peu tardif, un peu comme sur... à brûle-15
- 16 pourpoint.
- Q. [55] Et que, représentant d'Union Montréal, à ce 17
- titre-là, vous pouviez représenter sur un comité de 18
- sélection? 19
- R. Non, je n'en ai pas parlé à Martial Fillion. C'est 20
- une question qui, évidemment, sera la question qui 21
- va me suivre jusqu'à la fin de mes jours, là, 22
- pourquoi avoir mis le doigt entre l'arbre et 23
- l'écorce? Puis de se poser cette question-là... 24
- Q. [56] Vous saviez que vous vous mettiez le doigt 25

entre l'arbre et l'écorce? 1

pas un investissement...

13

14

15

16

- R. Honnêtement, sur le coup, là, je pensais participer 2 à quelque chose d'important, de significatif, de 3 représenter les intérêts de la SHDM dans un projet majeur puis... bon, évidemment, aujourd'hui, c'est une autre perspective, c'est un mandat qui a rapporté à Raymond Chabot une poignée de change 7 puis qui a coûté des heures et... plus d'heures, en fait, en rencontres avec des enquêteurs, des vérificateurs de toutes sortes que le temps 10 consacré au dossier. Plus d'honoraires d'avocat que 11 d'honoraires perçus par Raymond Chabot. Ce n'était 12
 - Q. [57] Puis vous nous dites que vous aviez rencontré des gens qui étaient proches de ce projet-là mais que vous n'en avez jamais parlé?
- R. À Martial Fillion, non. Non, ce n'était pas un 17 sujet qui nous accompagnait dans le courant de 18 l'année, dire : « Ca s'en vient, c'est le plus gros 19 projet en ville », ainsi de suite, là. Non. 20 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [58] Alors, quand monsieur Gauthier vous parle... 22 vous demande d'agir à titre de membre du comité de 23 sélection, savez-vous, au moins, de quoi on parle 24 25 quand on parle du projet Faubourg Contrecoeur?

- R. Il me l'a expliqué. Il me l'a expliqué avec la connaissance qu'il en avait puis qui était,
 évidemment, infiniment supérieure à bien d'autres personnes. Également en expliquant qu'il y avait une démarche à faire, de remplir une grille de notations, que des documents allaient accompagner cette grille-là, dans le but d'être lus, évalués.
 En fait, c'est un survol de la démarche en ellemême.
- Q. **[59]** Alors, monsieur Gauthier vous explique ça.

 Avez-vous demandé à monsieur Gauthier si lui avait
 de l'expérience dans ce genre de comité de
 sélection?
- R. Non, je ne lui ai pas posé la question puis je... 14 évidemment, je me voyais comme... il m'a expliqué 15 qui d'autres devaient siéger au comité. Je me 16 voyais comme l'expert financier, avec l'oeil pour 17 les états financiers, les documents financiers et 18 l'appréciation qualitative de... et quantitative 19 des données qui allaient être présentes à 20 l'intérieur des documents de soumissions. 21
 - Q. [60] Alors, quand il vous a... monsieur Gauthier vous a dit, à ce moment-là, quelles étaient les autres personnes qui allaient siéger au comité de sélection avec vous?

22

23

24

- 1 R. Oui.
- Q. [61] Qui étaient qui, à ce moment-là?
- R. Maître Paul-Hus, Jean-François Bertrand et lui-
- même.
- Q. [62] Alors, vous êtes le dernier contacté, selon ce
- qu'il vous dit?
- R. Bien, je ne peux pas inférer cette réponse-là.
- Peut-être qu'il avait parlé à maître Paul-Hus avant
- que c'était acquis parce que maître Paul-Hus était
- relativement présent en temps réel, quasiment tout
- le temps à la SHDM, peut-être était-il, lui, déjà
- au courant. Donc, je n'ai pas de chronologie à vous
- donner sur qui a été contacté en premier, non.
- Q. [63] Mais maître Paul-Hus était aussi un ami et un
- collègue au sein d'Union Montréal?
- 16 R. Oui.
- Q. [64] Vous ne croyez pas que si maître Paul-Hus
- avait appris qu'il allait y participer avec vous,
- il vous aurait appelé avant pour vous en parler?
- 20 R. Ah! non. Non, vraiment pas. Ce n'est pas
- 21 arrivé non plus.
- Q. [65] Bon. Là vous apprenez que maître Paul-Hus,
- qu'il va participer avec vous. Maître Paul-Hus est
- un avocat spécialisé dans le droit immobilier, si
- je ne me trompe pas?

- 1 R. Il faut beaucoup de municipal, il fait de l'immobilier, oui.
- Q. [66] Et il faisait... est-ce qu'il est exact de
- dire aussi qu'à cette époque-là, il faisait
- beaucoup de travail pour la SHDM?
- R. Oui, pratiquement... dans les visites que j'y ai
- faites, je ne dirais pas qu'il était là tout le
- temps mais, à toutes fins pratiques, je le croisais
- souvent là-bas.
- Q. [67] Alors, maître Paul-Hus, ce n'est pas un
- permanent, là, il a toujours été dans un cabinet,
- est-ce qu'il était chez Fasken, à ce moment-là?
- 13 R. Oui.
- Q. [68] Mais, physiquement, ou, en tout cas, il y a
- une bonne partie de son travail qui concerne des
- mandats de la SHDM?
- 17 R. Oui. Oui, oui.
- Q. [69] Maître Paul-Hus est aussi un officier, le
- secrétaire, vous nous avez dit...
- 20 R. Oui.
- Q. [70] ... du Parti union Montréal?
- R. Oui, on l'a défini comme ça.
- Q. [71] O.K. Alors, vous, vous êtes aussi le
- trésorier, l'agent officiel, le représentant
- officiel d'Union Montréal?

- 1 R. Oui.
- Q. [72] Et monsieur Martial Fillion, qui lui ne siège
- pas sur le comité mais qui semble vous avoir
- choisi, monsieur Fillion est aussi encore très près
- 5 du Parti union Montréal?
- R. Oui, mais dans les activités partisanes, je ne
- pense pas qu'on le voyait si souvent que ça, là.
- Q. [73] Est-ce qu'il n'est pas exact de dire que
- 9 monsieur Fillion était très, très près de monsieur
- 10 Zampino?
- 11 R. Oui, sûrement.
- Q. [74] Alors, il nous reste... finalement, on trois
- personnes... et, monsieur Gauthier, est-ce que
- c'est quelqu'un qui est présent dans les activités
- d'Union Montréal, ca?
- R. Sûrement à l'occasion, je ne peux pas dire que je
- 17 l'ai vu ou qu'il m'a été présenté dans un
- événement, pour dire : « Voici, Daniel Gauthier de
- la firme GGBB », là. Il était sûrement là. Ce n'est
- pas... À l'occasion. Je ne suis pas capable de
- mesurer combien de fois il était là. Mais il était
- sûrement là.
- Q. [75] Sûrement là. Mais ce n'est pas un étranger aux
- activités d'Union Montréal?
- R. Non. Je fais cette déduction-là.

1 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [76] Quand vous dites « il était sûrement là »,
- est-ce que c'est parce que vous l'avez vu ou pas?
- R. Je l'ai vu après l'avoir connu. Mais il était peut-
- être là avant sans que je le connaisse.
- Q. [77] Vous l'avez connu. Vous savez qu'il était là?
- 7 R. Oui, oui.
- 8 Me PAUL CRÉPEAU:
- 9 Q. [78] Et il reste le quatrième membre, qui est, qui
- 10 était?
- 11 R. Jean-François Bertrand.
- Q. [79] Qui est monsieur Bertrand?
- R. Le directeur général adjoint de la SHDM.
- Q. [80] C'est l'adjoint de monsieur Fillion?
- 15 R. Oui.
- Q. [81] À première vue, tout de suite comme ça,
- lorsqu'on vous annonce la composition du comité,
- vous n'avez pas trouvé un peu inquiétant de voir
- cette forte présence de gens près d'Union Montréal
- impliqués dans un parti politique, dans des
- fonctions exécutives d'un parti politique, se
- coller sur un projet comme ça de la Ville de
- 23 Montréal?
- R. Non, je n'ai pas fait ce jugement-là. Je n'ai pas
- porté ce jugement-là. Je voyais avant toute chose

- 1 l'intérêt de la SHDM.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [82] Vous n'avez pas porté ce jugement, mais vous
- n'avez pas non plus réfléchi à ce possible conflit?
- 5 R. Non, effectivement.
- 6 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [83] Or, après ce premier appel de monsieur
- Gauthier, qu'est-ce qui arrive dans peut-être, à
- 9 l'étape suivante? On vous envoie des documents?
- R. Oui, c'est cela, au bureau.
- 11 Q. [84] Qu'est-ce que vous avez reçu?
- R. Des documents en liasse qui correspondaient à ce
- qui avait été demandé dans le cadre de l'appel de
- qualification, étant des documents de présentation
- des entreprises, des projets que ces entreprises-là
- avaient déjà effectués, des documents financiers,
- des documents relatifs aux facilités de crédit
- disponibles, dans certains cas même des états
- 19 financiers à proprement parler.
- Q. [85] Madame Blanchette, la pièce, et c'est à
- l'onglet 6, la pièce 34P-399 s'il vous plaît.
- Alors, est-ce que c'est... Si je vous résume ça.
- Est-ce que c'est l'appel de qualification qu'on
- vous a envoyé?
- R. Oui, oui. Ce document-là aussi.

1	Q.	[86]	Document	de	qualification.	Εt	on	descend	pour
2		le t	itre :						

Services d'entrepreneurs en

construction, d'infrastructure,

décontamination de sol, mise en

marché, pour la mise en valeur du site

Contrecoeur et la réalisation du

nouveau Mercier sur le territoire.

- Alors octobre deux mille six (2006).
- 10 R. Oui. Je n'en ai pas de copie, ou je n'en ai pas eu
 11 de copie depuis cette époque-là, mais c'est
 12 sûrement ca.
- Q. [87] Et est-ce que, avec ce document-là, est-ce qu'on vous a envoyé autre chose?
- 15 R. Comme je le disais tantôt, les documents de 16 proposition eux-mêmes, de qualification eux-mêmes, 17 la grille, la grille aussi.
- Q. [88] Vous avez reçu déjà les propositions des différentes firmes qui sont...
- 20 R. Peut-être que je mélange dans le temps, mais je 21 crois que tout est arrivé en même temps.
- Q. [89] Tout est en même temps?
- 23 R. Je crois bien, oui.
- Q. [90] De sorte que vous n'avez pas eu accès aux documents de qualification dans un premier temps

- pour vous faire une tête sur ce qu'on allait exiger
- des différentes parties qui allaient se présenter?
- Vous avez reçu l'appel de qualification et les cinq
- 4 propositions?
- R. Au meilleur de mon souvenir, oui. Ça m'apparaît
- tout à fait logique. Il n'y a pas de déconnexion
- 7 entre les deux faits.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [91] Il y avait également des directives qu'on
- donnait aux membres du comité de sélection comme,
- par exemple, l'obligation d'évaluer les
- propositions avant la rencontre, de se faire un
- pointage en tenant compte de la grille, des
- critères?
- R. C'est possible. Ceci dit, c'est ce qui a été fait,
- c'est-à-dire que les grilles de chacun des
- participants ont été remplies avant.
- 18 Q. **[92]** Avant?
- 19 R. Oui.
- Q. [93] Donc, vous, vous avez rempli vos grilles?
- 21 R. Oui.
- Q. [94] Donc, quand vous arrivez à la rencontre, vous
- avez déjà votre pointage à vous...
- 24 R. Oui.
- Q. [95] ... pour chacune des propositions, c'est ça?

- 1 R. Effectivement.
- Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [96] Est-ce que vous avez eu une rencontre préparatoire, avant même de recevoir les
- propositions des... bon, je vais les appeler « les
- cinq proposants ». Il y aura Catania, il y aura
- Marton, Socam, Aecom, et une cinquième, je pense
- qui s'appelait Habitations St-Luc. Est-ce que vous
- avez eu une première rencontre avec vos collègues
- du comité de sélection pour discuter du processus?
- 11 R. Non.
- Q. [97] Ou la première fois que vous vous êtes
- rencontrés, ça a été vraiment pour discuter des
- propositions que vous aviez?
- R. C'était la réunion du comité en tant que tel.
- Q. [98] O.K. Alors, dites-nous ce que vous avez fait à
- partir du moment où vous avez reçu, et si je vous
- donne une date peut-être pour vous aider, la fin de
- la période d'appel de qualification, c'est le onze
- 20 (11) octobre. Et à titre d'aide-mémoire, il y a eu
- cinq proposants. Et on parlera de Construction
- 22 Frank Catania, on va parler de Marton, de Aecom,
- 23 Socam et Habitations St-Luc. Comment avez-vous
- procédé pour étudier ces cinq propositions-là, vous
- personnellement, Monsieur Deschamps?

- R. Alors, est-ce que...
- Q. [99] On va... Madame Blanchette, je vais vous
- demander, je sais qu'ils ne sont pas sur la liste,
- mais la pièce 400.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [100] Avant d'en arriver à cette pièce-là. Monsieur
- Deschamps, comme ce sont des documents plutôt
- importants, les grilles de chacune des personnes
- 9 qui ont évalué, vous devez avoir gardé ces grilles-
- 10 là?
- 11 R. À la conclusion du comité, tous les documents ont
- été laissés sur place, y compris les documents de
- propositions. Tous. Les grilles...
- Q. [101] Et qu'est-ce qui arrive avec ces documents-là
- par la suite?
- R. On a compris qu'ils avaient été détruits.
- 17 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [102] Sur cette question-là, vous n'avez pas trouvé
- ca important, vous, de les conserver? Vous faites
- un travail, vous allez porter une appréciation.
- Saviez-vous que ce travail-là pouvait être contesté
- en cour, par la suite?
- R. Non. Non, vraiment pas.
- Q. [103] O.K. Alors, ça ne vous inquiétait pas de
- laisser derrière vous toute la documentation, les

travail.

15

20

21

22

23

- preuves, votre réflexion, vos écrits sur un appel d'offres aussi important?
- R. Ce que j'ai compris, c'est que c'était la pratique.
- Q. [104] O.K. Vous avez compris ça de qui?
- R. Soit de monsieur Bertrand, qui était familier avec le processus ou de monsieur Gauthier. Familier avec les processus ville, là, j'entends, quant à la propriété des documents de soumission et de
- Q. [105] Alors je comprends, quand vous dites ville,

 pour vous, c'était un premier comité de sélection.

 Vous n'aviez pas cette expérience-là, vous n'étiez

 pas capable de savoir si vous deviez les conserver,

 si vous aviez avantage à les conserver ou si vous
- R. Oui, puis en plus, tout le monde les a laissés,
 donc, je ne détonnais pas du groupe, là, en prenant
 une initiative personnelle qui aurait été
 différente de repartir avec les documents.

aviez l'obligation légale de les conserver?

- Q. [106] O.K. Vous n'avez pas trouvé ça curieux que ce soit un urbaniste qui dirige ce comité de sélection? Celui qui vous appelle pour vous intéresser à la chose et qui dirige le comité?
- 24 R. Non, je n'ai pas... je n'ai pas allumé sur quoi que 25 ce soit, je... je ne vois pas encore aujourd'hui,

7

8

10

11

là, peut-être qu'il y a des règles de l'art

particulières qui font que typiquement ce n'est pas

un urbaniste qui va présider le comité, mais ça me

semblait une personne compétente dans son volet à

lui pour l'appréciation de certains aspects plus

pointus du projet.

- Q. [107] Vous ne vous êtes pas intéressé à savoir, si justement, quelles étaient les règles qui vous revenaient en tant que participant à un comité de sélection avant d'y participer? Si vous aviez des obligations légales?
- R. C'est choses-là n'ont pas été communiquées, ça ne 12 me semblait pas, sur le coup, quelque chose qui m'a 13 traversé l'esprit. Est-ce qu'on a un cadre de 14 travail? Est-ce qu'il y a des règles de... peut-15 être le document, en fait état, là, mais par 16 exemple, des règles de confidentialité, des règles 17 générales à l'adresse des personnes qui remplissent 18 des mandats pour la Ville de Montréal ou pour la 19 SHDM en particulier. 20
- Q. [108] Mais pour vous, c'était une première
 expérience. Avez-vous cherché à connaître, avant
 d'y participer, les règles qui s'appliquaient à
 cette expérience-là?
- R. Non. Probablement que l'absence de règles a été un

8

10

11

12

13

14

15

16

18

19

22

24

peu le quide, dans le sens où... ce n'est pas qu'il 1 n'y en avait pas nécessairement, mais qu'elles 2 n'ont pas été communiquées en même temps. Peut-être 3 que ça faisait partie de cette façon de faire là. 4 Ce n'est pas venu à mon esprit qu'il y avait un cadre qui pouvait être supra, supra SHDM qui aurait été applicable à ces circonstances-là.

- Q. [109] D'autre part, vous pratiquez une profession qui est fortement réglementée. On vous demande maintenant de faire quelque chose qui est tout à fait nouveau pour vous, pour lequel... dans lequel vous n'avez aucune expérience, aucune formation et vous vous embarquez là-dedans sans vous-même vous questionner sur vos obligations, votre rôle, vos pouvoirs?
- R. Le bon sens, et peut-être que ce n'est pas suffisant, était de dire: « Je vais accomplir 17 quelque chose d'important dans une cause importante et j'ai une compétence qui peut être mise à profit pour un projet majeur ». C'était pour moi le bon 20 sens en soi. Le fait de pouvoir lire des états 21 financiers, de pouvoir indiquer aux autres personnes du comité certaines appréciations. Le 23 fait d'avoir une... cette connaissance-là, c'était mon apport à moi. Et c'est là-dessus que j'ai mis 25

- le focus et non pas sur un cadre réglementaire, un
- cadre légal ou un environnement particulier ou des
- règles particulières propres à la Ville de Montréal
- ou à la SHDM qui aurait encadré ce genre de
- processus là. Ceci dit, je ne sais toujours pas
- s'il y en avait un à l'époque, là, à la SHDM,
- propre à ce type de démarche là.
- Q. [110] Depuis ce temps-là, est-ce que vous avez
- participé à d'autres comités de sélection?
- R. Oui. J'ai participé à deux autres comités de
- sélection. En fait, celui-là, on considère les deux
- volets, là, le volet...
- Q. [111] « Qualification » et « appels d'offres »?
- R. «Qualification» puis le volet « Appel d'offres »,
- oui, c'est ça.
- 16 Q. [112] Oui.
- R. Le projet ou la vente de Sussex Lincoln et la
- première phase du Quartier des spectacles. Ce
- projet-là, lui, ce comité là a été annulé après la
- séance parce qu'il y a eu une... soit une chicane
- ou une incompréhension entre certains des membres
- du comité et...
- 23 Q. [113] Oui.
- R. ... il a été annulé par après.
- Q. [114] Il a été annulé. Alors, le comité n'a pas

- siégé?
- R. En fait, le comité a siégé, mais les décisions du
- 3 comité on été annulées.
- Q. [115] O.K., est-ce qu'il n'est pas exact que
- c'était, là encore, un appel d'offres ou un comité
- de sélection qui était dirigé... celui du Quartier
- des spectacles, par monsieur Martial Fillion?
- R. Je ne pense pas qu'il était autour de la table,
- 9 lui-même, à ce moment-là.
- Q. [116] Mais qui était impliqué, que c'est lui qui
- dirigeait cet appel d'offres là, même s'il ne
- siégeait pas au comité de sélection?
- R. Sûrement, sûrement.
- 14 Q. [117] O.K.
- 15 (16:47:57)
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Vous prévoyez passer à un autre sujet, Me Crépeau?
- 18 Me PAUL CRÉPEAU:
- Ah, non, on peut faire encore...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, oui, je comprends, mais pendant combien de
- temps en aurez-vous encore avec le témoin?
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Très, très tard ce soir, si vous voulez,
- probablement demain avant-midi? J'ai encore

1	beaucoup de questions sur ce sujet-là.
2	LA PRÉSIDENTE :
3	Bon, alors, on ne finirait pas ce soir?
4	Me PAUL CRÉPEAU :
5	Non, on ne finira ce soir, c'est certain.
6	LA PRÉSIDENTE :
7	Bon, alors, comme il est cinq heures moins dix
8	(16h50), on peut-être suspendre.
9	AJOURNEMENT.
10	

Le 25 mars 2013 NON-PUBLICATION - 33 - MARC DESCHAMPS

Interrogatoire Me Paul Crépeau

VOLUME 76

1	
2	
3	
4	
5	
6	Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE
7	MORIN, sténographes officiels, certifions sous
8	notre serment d'office que les pages ci-dessus sont
9	et contiennent la transcription fidèle et exacte de
10	l'enregistrement numérique, le tout hors de notre
11	contrôle et au meilleur de la qualité dudit
12	enregistrement.
13	
14	Le tout conformément à la loi.
15	Et nous avons signé,
16	
17	
18	ODETTE GAGNON
19	Sténographe officielle
20	
21	
22	
23	CLAUDE MORIN
24	Sténographe officiel